Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 049-200054385-20261109-ARR_26_2538-AR

SÈVREMOINE

Domaine : 6.1.2 – Acte réglementaire

ARRÊTÉ MUNICIPAL

N°ARR_26_2538_POL_Arrêté portant abrogation de la restriction des usages domestiques de l'eau potable

Le Maire de la commune de Sèvremoine,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2122-18, L.2122-21, L.2122-24, L.2122-27 et L.2122-28, L.2213-1 à L.2213-6,

Vu le Code de l'environnement,

Vu le Code de la santé publique,

Vu les articles R.610-5 et 131-13 du Code pénal,

Vu l'arrêté préfectoral n° DDT-SEEB-PPE-Etiage-49 n° 2026-15 du 27/10/2026 diminuant la restriction des usages de l'eau pour les particuliers et les collectivités au seuil « ALERTE » et autorisant le lavage des tombes et l'arrosage des fleurs dans les cimetières sur tout le département de Maine-et-Loire jusqu'au 11 novembre inclus,

Considérant l'évolution des observations de l'état de la ressource en eau sur le territoire de Sèvremoine,

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté n°ARR-26_2026_POL portant sur la restriction des usages domestiques de l'eau potable est abrogé à compter du 30 octobre 2026.

Article 2 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de la commune de Sèvremoine.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le sous-préfet de Cholet.

A Sèvremoine, le 30 octobre 2026.

Richard Cesbron,
Maire de Sèvremoine

COMMUNE DE SÈVREMOINE
Maine-et-Loire

Richard Cesbron
Maire de Sèvremoine
9 nov. 2026

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes – 6 allée de l'Ile Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal administratif peut être également être saisi via l'application Télérecours citoyens accessible à l'adresse suivante : www.telerecours.fr